



## AVIS DE COURSE

Championnat Atlantique AFLI  
Finale Championnat Atlantique 2024  
Régionale ILCA

Du samedi 9 au lundi 11 novembre 2024

Grade 5A

Sport Nautique de l'Ouest  
Port Breton - Carquefou



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## Préambule

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).  
Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.  
Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

## 1 REGLES

---

L'épreuve est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 les règlements fédéraux
- 1.4 le règlement des championnats régionaux : [Règlement des championnats régionaux](#)
- 1.5 le règlement du classement national des coureurs AFLI : [Règlement classement national](#)
- 1.6 les règles de classes ILCA : [Règles de classe ILCA](#)
- 1.7 les annexes P et T pourront s'appliquer

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

---

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12hr00 le vendredi 8 novembre 2024.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [Lien vers tableau affichage](#).

## 3 COMMUNICATION

---

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [Lien vers tableau affichage](#)
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

---

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe ILCA 7,6 et 4 inscrits sur le site de l'AFLI : <http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=300>

## 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

### 4.2.1

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"  
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  - ou
  - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
  - Présentation de la carte de membre EurILCA 2024
- c. Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- d. Adhésion Association France Laser ILCA Obligatoire
- **la carte EurILCA 2024 reçue après adhésion à l'AFLI sur sa boîte email.**
  - **Si non inscrit à l'AFLI, se rendre sur :**  
<http://www.francelaser.org/Nouveau/index.html>

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription, à l'adresse suivante : [Inscription en ligne](#) jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'au 7 novembre 2024 moyennant un droit d'inscription de 65€.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au <b>1<sup>er</sup> novembre 2024</b>	Droits après le <b>2 novembre 2024</b>
<i>ILCA 7</i> <i>ILCA 6</i> <i>ILCA 4</i>	<b>50 €</b>	<b>65€</b>

## 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription au club house :

Date	De	À
<b>Samedi 9 novembre</b>	<b>9h30</b>	<b>12h00</b>

8.3 Jours de course :

Date	Classes
<b>Samedi 9 novembre</b>	ILCA 7, 6, 4
<b>Dimanche 10 novembre</b>	ILCA 7, 6, 4
<b>Lundi 11 novembre</b>	ILCA 7, 6, 4

8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
<b>ILCA 7, 6, 4</b>	<b>3 courses</b>	<b>4 courses</b>

8.5 L'heure du signal d'avertissement et briefing coureur

Date	Briefing coureur	Heure du 1 <sup>er</sup> avertissement
Samedi 9 novembre	14h00	14h30
Dimanche 10 novembre	09h30	10h00
Lundi 11 novembre	09h30	10h00

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h30**.

## 11 LIEU

---

11.1 L'Annexe à l'AC n°1 fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC n°2 indique l'emplacement des zones de course.

## 12 LES PARCOURS

---

Les parcours seront de type construit.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

---

Pas de modification de la RCV 44.1. La pénalité de deux tours est maintenue.

## 14 CLASSEMENT

---

14.1 Le système de classement est le suivant : a-minima

14.2 **2** courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de **2** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

c) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

---

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF

- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

---

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les

situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

---

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **20 PRIX**

---

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :

- Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4)
- La 1ère Féminine en ILCA 7
- Le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans au premier jour de l'épreuve)
- Le premier ILCA 6 (à partir de 30 ans au premier jour de l'épreuve)
- La première fille en ILCA 4

## **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

---

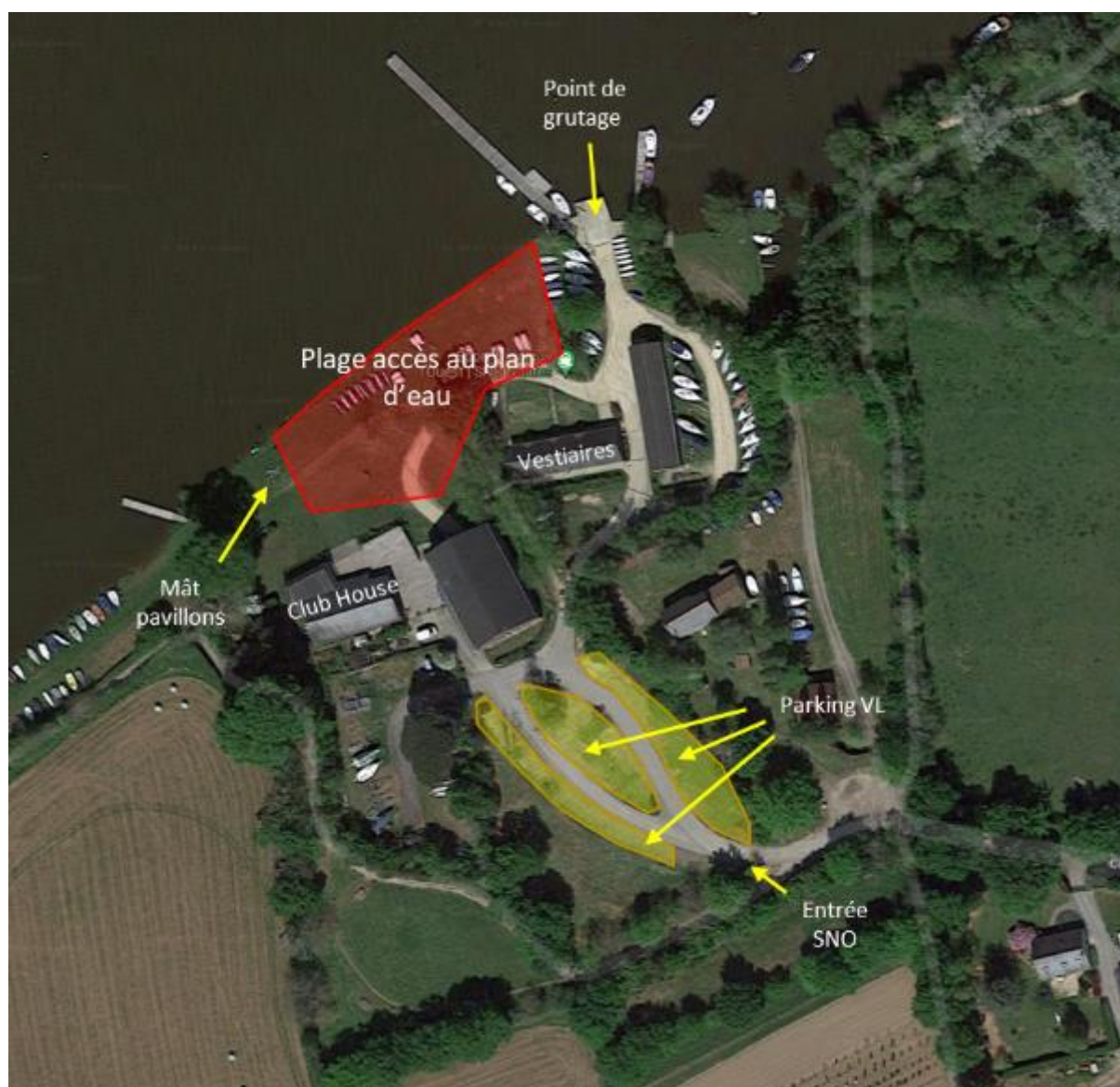
Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Sport Nautique de l'Ouest

Tél. 02.40.50.81.51

Email : [info@snonantes.fr](mailto:info@snonantes.fr)

**ANNEXE N°1**  
**Plan du lieu de l'épreuve**



## ANNEXE N°2

### Zone de course

